

Etre « Référent Handicap » au sein d'un organisme de formation



1. GARANTIR LA QUALITE D'ACCUEIL DE LA PERSONNE HANDICAPEE EN AMONT DE L'ACCES A LA FORMATION

- ▶ Présenter le réseau et le référent handicap
- ▶ Identifier les personnes en situation de handicap
- ▶ Donner un premier niveau d'information: *aspects administratifs, financiers, matériels, logistiques et pédagogiques*
- ▶ Préciser les conditions de faisabilité du projet au regard de la situation de handicap
- ▶ S'assurer de l'adaptation des conditions de passation des bilans de positionnement

2. S'ASSURER DE L'ADAPTATION DU PARCOURS DE FORMATION A LA SITUATION DE HANDICAP

- ▶ Mobiliser les moyens de compensation nécessaires : *aspects administratifs, financiers, matériels, logistiques et pédagogiques*
- ▶ S'assurer de l'adéquation des outils de suivi et d'évaluation
- ▶ Veiller à la bonne intégration du stagiaire dans le groupe
- ▶ Assurer le suivi du stagiaire aux différentes étapes du parcours
- ▶ Suivre et ajuster les moyens de compensation tout au long du parcours, si nécessaire

3. ASSURER LA COORDINATION AVEC LES PARTENAIRES ET LES ACTEURS EXTERNES

- ▶ Avec les prescripteurs : *assurer la mise en relation en amont, définir et partager les objectifs de départ, réaliser les bilans intermédiaires et finaux*
- ▶ Avec les entreprises d'accueil : *sensibiliser en amont, définir des objectifs et des conditions d'accueil adaptés au bon déroulement des périodes de stage, assurer le suivi et le bilan des immersions...*
- ▶ Avec les autres référents : *échanger et capitaliser les bonnes pratiques, concevoir et mutualiser les outils,...*
- ▶ Avec les autres partenaires et acteurs externes : *communiquer sur les actions mises en œuvre, assurer le reporting de l'activité,...*

4. ETRE LA PERSONNE RESSOURCE SUR LA THEMATIQUE HANDICAP AU SEIN DE L'ORGANISME DE FORMATION

- ▶ Sensibiliser les formateurs et l'ensemble du collectif de travail
- ▶ Collecter et relayer les informations relatives à la thématique du handicap
- ▶ Participer à l'élaboration et à la mise à jour de la politique handicap de l'Organisme de Formation
- ▶ Accompagner l'amélioration des outils et des pratiques en interne

L'exercice des missions du Référent Handicap est facilité par :

- L'acquisition d'une bonne connaissance :
 - ✓ Des obligations des centres de formation en matière d'accueil des personnes handicapées et d'accessibilité (cadres législatifs et réglementaires) ;
 - ✓ De la réglementation en matière d'emploi des personnes handicapées ;
 - ✓ Des aides et appuis dédiés.
- La constitution d'un réseau de partenaires mobilisables autant que nécessaire,
- La participation à des modules de professionnalisation sur le handicap.
- Les appuis mis à disposition dans le cadre du Centre Ressource Formation Handicap.